Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique – Manche Ouest

Secrétariat général

ARRÊTÉ N° 06/2019

Arrêté modificatif portant désignation des membres du comité technique de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, relative à la rénovation de dialogue social et comportant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans l'administration et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 portant modification de l'arrêté du 18 mai 2018 créant des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires ;

Vu le procès verbal de dépouillement des votes et de proclamation des résultats du 6 décembre 2018 pour le comité technique de la DIRM NAMO,

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard- BP 78749 – 44 187 NANTES cedex 4
Téléphone : 02 40 44 81 10 Télécopie : 02 40 73 33 26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1er

Le comité technique de la DIRM NAMO est présidé par l'autorité auprès de laquelle il est placé, à savoir le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ou son représentant, assisté du responsable des ressources humaines, à savoir le secrétaire général ou son représentant.

Le président est assisté, lors de chaque réunion du comité, en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et concernés par les questions ou projets de texte soumis à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés **représentants des personnels** au comité technique la DIRM Nord Atlantique – Manche Ouest :

au titre de la CFDT - UNSA

En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
M. Christian JACOB	M. Xavier BEUNARDEAU
Mme Céline DORNEMIN	M. Luc HOUSSAIS
Mme Christine DREAN	M. Philippe GAHINET

au titre de la CGT

En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
M. Claude HOUIS	Mme Annie CORBIN-PAOLETTI
Mme Catherine GOUZIEN	M. Florian QUIGUER
M. Nicolas LE GOLVAN	M. Hervé LANGLOIS

au titre de FO

En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
M. Patrick HOUSSAIS	M. Olivier SEGUIN
M. David DELATTRE	M. Marc OTTINI

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard- BP 78749 – 44 187 NANTES cedex 4Téléphone :
02 40 44 81 10 Télécopie : 02 40 73 33
26dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

au titre de FSU

En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
Mme Pascale BOZEC	Mme Isabelle MARC
M. Nicolas DETRAVERSAY	Mme Karine LEONE

Article 3

L'arrêté n° 11/2018 du 14 février 2018 est abrogé.

Fait à Nantes, le 15 JAN. 2019

Le Directeur interrégional de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Guillaume SELLIER

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard- BP 78749 – 44 187 NANTES cedex 4
Téléphone : 02 40 44 81 10 Télécopie : 02 40 73 33 26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Liste des destinataires

- Membres titulaires et suppléants

copies:

- DAM/AM1
- DRH/RS
- SG
- SG/SEC

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard- BP 78749 – 44 187 NANTES cedex 4
Téléphone : 02 40 44 81 10 Télécopie : 02 40 73 33 26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr